ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES

HUISSIERS DE JUSTICE

W. NOEL – J-D. SANTRAILLE – M. LART – J. LALANNE – F. TARDY – P. FANCELLU – V. ROBERT – C. PLANES

PROCES VERBAL DE CONSTAT

HUISSIERS DE JUSTICE

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES

PAU
64000
3 rue Duplaa

BAYONNE
64100
16 av. L. Tchèque

TARBES
65000
9 C. Gambetta

SOUSTONS
40140
26 rue J. Moulin

ORTHEZ
64300
Rue L. Blum

CASTETS
40260
601 rue Poterie

LANNEMEZAN
65300
59 rue Voltaire

www.notrehuissier.com

L'HUISSIER DE JUSTICE :

Un éventail de services

Le recouvrement des impayés

Le propriétaire, le locataire

L'entreprise, la famille

Les obligations alimentaires

Les permis d'urbanisme

Les jeux et concours

Les conflits de voisinage

Le consommateur

Les nouvelles technologies : constats internet, mails, SMS, vidéos…

HUISSIERS DE JUSTICE

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES
Huissiers de Justice associés
Hautes Pyrénées
9 Cours Gambetta - BP 635
65000 TARBES
Tél :05-62-34-74-10 Fax :05-62-34-87-54

PAU BAYONNE TARBES SOUSTONS ORTHEZ
LANNEMEZAN CASTETS

65@aap-justice.fr
www.notrehuissier.com

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le SEIZE OCTOBRE

À LA REQUETE DE :

Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, Société Coopérative à Capital Variable dont le siège est 11 boulevard du Président Kennedy, BP°329, à TARBES (65000), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarbes sous le numéro 776 983 546, représentée par son Directeur Général, demeurant en cette qualité au siège social 11 boulevard du Président Kennedy à TARBES.

Agissant en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce le 27 novembre 2017 et d'un jugement rectificatif rendu par le Tribunal de Commerce de Tarbes le 22 octobre 2018, à ce jour définitif et ensuite d'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte du ministère de mon ministère en date du 20 août 2019, avons été requis de procéder à l'établissement du procès-verbal descriptif d'un bien immobilier situé commune de MONLONG en nature de maison à usage d'habitation avec dépendance implantée sur la commune de MONLONG, Section A – N°526, 527 et 528.

Que, préalablement à nos opérations, nous avons requis le concours de la force publique (Gendarmerie de LANNEMEZAN) et la SARL ADOUR SERRURES pour l'ouverture forcée ainsi que la SARL DIAGNOSTICS pour l'établissement des diagnostics d'usage et, en leur compagnie, je me suis présenté ce jour en milieu d'après-midi afin de procéder à l'établissement du procès-verbal descriptif des lieux.

En conséquence de quoi, déférant à cette demande,

Jean-Dominique SANTRAILLE, Huissier de Justice Associé, *membre de la Selas ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES, Huissier de Justice Associé, office de TARBES – HAUTES PYRENEES, 9 cours Gambetta à TARBES (65000),*

La maison est édifiée sur la propriété et plus précisément sur la parcelle N°526 tandis que la dépendance est édifiée sur la parcelle 527 et sur la parcelle 528.

Extérieur :

L'ensemble des parcelles est recouvert d'une importante végétation constituée de fougères, de massifs de ronces, d'arbres et d'arbustes qui se développent à plus de 5 m de hauteur par endroits.

Une partie de la végétation a littéralement avalé la maison à usage d'habitation tandis que le hangar reste toutefois accessible.

Toutes les parcelles ne sont plus entretenues et ne sont pas praticables. **(Voir photos n°1 à 5)**

L'accès à la maison s'effectue par un portail, lui-même encombré par la végétation.

Les façades de la maison sont partiellement visibles sur la partie située côté Sud. **(Voir photo n°6)**

L'extension située en limite Sud-est est recouverte d'un habillage bois type lambris en mauvais état.

Le reste des murs du bâtiment principal côté Ouest est en ciment recouvert de peinture.

La toiture du corps de bâtiment principal est composée d'un toit versant Sud en tuiles tandis qu'une extension en partie centrale de mur s'avance également et présente un décrochement au niveau de la façade. **(Voir photo n°7)**

Le mur Sud est peint en partie basse, brut de ciment et de terre en partie haute. **(Voir photos n°7 à 9 et 10)**

Le corps de bâtiment comprend un bâtiment principal ancien ayant fait l'objet de rénovation, de forme rectangulaire orienté suivant un axe Ouest – Est.

Cette façade est percée d'ouvertures avec fenêtres de rénovation en partie haute tandis qu'en pied de mur se trouvent un fenestron, une porte métallique, une baie coulissante et une fenêtre double battant double vitrage. **(Voir photos n°7 à 12)**

Au-devant de la façade Sud et au-dessus de la porte d'entrée côté Ouest, se trouve une avancée constituée d'un bardage métallique sur charpente métallique. **(Voir photo n°13)**

Intérieur de la maison :

- Garage atelier :

Il s'agit de la partie du bâtiment principal orienté axe Est – Ouest qui comprend une ouverture au niveau du mur Sud de sa partie Est.

Le plafond est constitué de panneaux de bois reconstitué sur poutres bois.

Murs Sud et Ouest recouverts de panneaux placo.

Sol : ciment.

Mur latéral Est constitué pour sa partie Nord de moellons jointoyés et d'un bardage bois côté Sud.

L'encadrement constituant la zone de passage entre cette extension et le bâtiment principal rez-de-chaussée est constitué de moellons jointoyés avec ragréage ciment. **(Voir photos n°14 à 19)**

- Rez-de-chaussée partie Ouest du corps de bâtiment principal :

Plafond constitué par la sous-face de plancher de l'étage constitué de panneaux de bois prenant appui sur des poutres bois et fermettes.

Sol : terre battue, deux piliers bois en partie centrale.

Les murs sont constitués de galets jointoyés. **(Voir photos n°20 à 23)**

Contre le mur latéral Ouest, se trouvent un disjoncteur, un tableau électrique, un compteur électrique et une base ciment implantée au sol, sur laquelle a été posé un cumulus électrique. **(Voir photo n°24)**

Depuis cette partie située en extrémité Est rez-de-chaussée, il est possible d'accéder sur la partie Ouest du bâtiment par une porte bois avec encadrement bois.

- Pièce à vivre séjour avec cuisine :

Cette pièce de forme rectangulaire est orientée en axe Ouest – Est et comprend côté latéral Ouest un plan de travail avec cuisine, lequel plan de travail effectue un retour en angle droit en partie Nord vers la partie Est.

En limite Nord-est de la pièce à vivre, se trouve un départ d'escalier avec rampe métallique permettant de rejoindre l'étage.

En partie Sud, le mur est percé d'une fenêtre simple battant, double vitrage, châssis PVC, d'une baie coulissante deux éléments, double vitrage et d'une fenêtre double battant, double vitrage, châssis bois de rénovation.

En limite Sud-est, se trouve une porte bois avec encadrement permettant d'accéder à une petite extension.

Le plafond est recouvert de plâtre avec éclairage point lumineux, douille sans ampoule côté Est et d'un demi-globe lumineux côté Ouest.

Le plan de travail est constitué de meubles coiffés par un plan de travail pierres jointoyées, évier deux bacs avec égouttoir alimenté en eau par robinet mitigeur ; le tout non fonctionnel.

Absence de tiroir et placard en état d'usage.

Four encastré cassé sur la partie latérale gauche du plan de travail.

Hotte aspirante inox, carrosserie enfoncée, déformée, sale, impropre à l'usage.

Le sol est recouvert d'un parquet bois en mauvais état avec écartement et présentant un phénomène d'ondulation.

En limite Nord-ouest, se trouve, face à la baie vitrée cuisine qui perce le mur latéral Ouest, un dégagement réaménagé avec plan de travail, plateau carrelé et un évier un bac avec égouttoir alimenté en eau par robinet mitigeur. **(Voir photos n°25 à 35)**

- Extension en partie centrale de bâtiment :

Depuis la pièce à vivre angle Sud-est, se trouve une extension accessible par deux marches.

Plafond et murs : cloisons placo.

Mur latéral Ouest percé d'un fenestron rectangulaire horizontal avec porte double vitrage, châssis bois donnant sur l'extérieur ; le mur Sud étant percé d'une ouverture fenêtre simple battant, double vitrage.

Sol carrelé.

Eclairage : demi-vasque murale. **(Voir photos n°36 à 42)**

- Cage d'escalier :

Comme indiqué précédemment, il s'agit d'escalier ciment avec rambarde métallique.

Les murs sont recouverts de peinture défraîchie et abîmée. **(Voir photos n°43 à 45)**

Les escaliers permettent d'accéder à un couloir de distribution avec rambarde bois et métal, coiffe placo, poutres apparentes. **(Voir photo n°46)**

Ce couloir distribue en partie latérale Est sur une pièce à vivre non aménagée avec, en partie Sud côté Est, sur une salle de bains, en partie centrale côté Ouest sur une chambre à coucher et en extrémité Ouest sur une autre chambre à coucher.

- Chambre à coucher extrémité Est :

Accessible par un encadrement bois, porte bois défraîchie.

Cette pièce est coiffée des panneaux placo avec poutres apparentes.

Murs recouverts de placoplâtre sur sol constitué d'un plancher panneaux bois reconstitué.

Le mur Sud est percé d'une fenêtre double battant, double vitrage, châssis bois de rénovation. **(Voir photos n°47 à 55)**

Le mur latéral Ouest est constitué de moellons jointoyés. **(Voir photos n°56 et 57)**

- Salle de bains :

Accessible par une porte bois.

Plan de travail et vasque contre le mur Sud, lequel est carrelé sur quelques dizaines de centimètres.

Le mur est percé d'un fenestron double vitrage, châssis bois.

Implantation d'une baignoire sur le côté latéral Est avec pommeau et robinet mitigeur.

Implantation au Sud de la baignoire.

La baignoire est de forme rectangulaire orientée en axe Nord – Sud.

Tout autour de la baignoire, le mur est carrelé.

Le plafond est constitué par des panneaux de placo peints tandis que les murs sont en placo ou bruts de ciment. **(Voir photos n°58 à 62)**

Le cabinet de toilettes/WC est implanté contre le mur latéral Est.

- Chambre à coucher Sud :

Accessible par une porte en bois.

Le plafond de cette chambre est habillé de panneaux de placo.

Les murs sont constitués de placo ou de murs ciment.

Le sol est recouvert de plancher bois.

Plinthes bois.

Le mur Sud est percé d'une fenêtre double battant, double vitrage, châssis bois, poutres apparentes. **(Voir photos n°63 à 68)**

- Chambre à coucher extrémité Ouest :

Plafond : panneaux placo et bois reconstitué, poutres apparentes.

Les murs sont constitués de cloisons placo sur sol parquet ancien, décapé et rénové.

Le mur Sud est percé d'une fenêtre double battant, double vitrage. **(Voir photos n°69 à 72)**

<u>Bâtiment situé en extrémité Nord-ouest de propriété</u> :

Il s'agit d'un bâtiment non aménagé constitué d'une plateforme ciment, sur laquelle est édifié un bâtiment moellons jointoyés surmonté d'une toiture tuiles plates sur charpente bois en partie latérale Ouest et d'une extension de bâtiment habillée de murs bardage métallique avec toiture bardage métallique sur charpente métallique côté Est.

L'accès à cette édification s'effectue par une échelle métallique en façade Sud permettant d'accéder à la plateforme qui est ouverte et ne comporte pas de cloison intérieure.

Toute la partie latérale Ouest, Nord, Sud et Est est habillée de bardage métallique quant à la partie située côté Ouest est intégralement montée en moellons jointoyés. **(Voir photos n°73 et 74)**

Au-devant du bâtiment façade Sud, se déploie une cour fissurée en ciment. **(Voir photo n°75)**

Sur la partie Ouest, le mur est en partie recouvert par la végétation et il est possible d'apercevoir la partie découverte constituée de moellons jointoyés comme indiqué précédemment.

Toutefois, en partie basse de mur, nous constatons que les tuiles ont laissé place à des éléments de couverture type fibrociment par endroits. **(Voir photo n°77)**

Habillage différent sur la partie Est du mur de ce bâtiment qui est lui aussi habillé de bardage métallique comme le mur Sud.

L'intérieur de ce bâtiment est constitué d'une zone côté Ouest de forme rectangulaire orientée en axe Nord – Sud avec en extrémité Nord-ouest le départ d'un escalier en bois plancher brut permettant d'accéder à un plancher aménagé au niveau 1 tandis que l'intégralité de la zone située côté latérale Est est comprend un sol dalles ciment avec aménagement étagères métalliques fixées sur des éléments de charpente et d'un bardage métallique qui ceinture comme indiqué précédemment les murs Nord, Sud et Est. **(Voir photos n°78 à 82)**

L'accès à l'étage s'effectue par des escaliers plancher brut comme indiqué précédemment. **(Voir photo n°83)**

La sous-face de toiture est constituée de tuiles sur le versant latéral Est et de tuiles ondulées et plaques type fibrociment sur la partie latérale Ouest.

Le mur est percé d'un fenestron rectangulaire horizontal double vitrage fixe. **(Voir photos n°85 à 87)**

Puis n'ayant plus rien à constater, je me suis retiré pour dresser le présent procès-verbal de constat.

SOUS TOUTES RESERVES.

DONT ACTE.

Coût : voir original.

SELAS ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES
Société d'Huissiers de Justice

Jean-Dominique SANTRAILLE
Huissier de Justice Associé

Photo n°1

Photo n°2

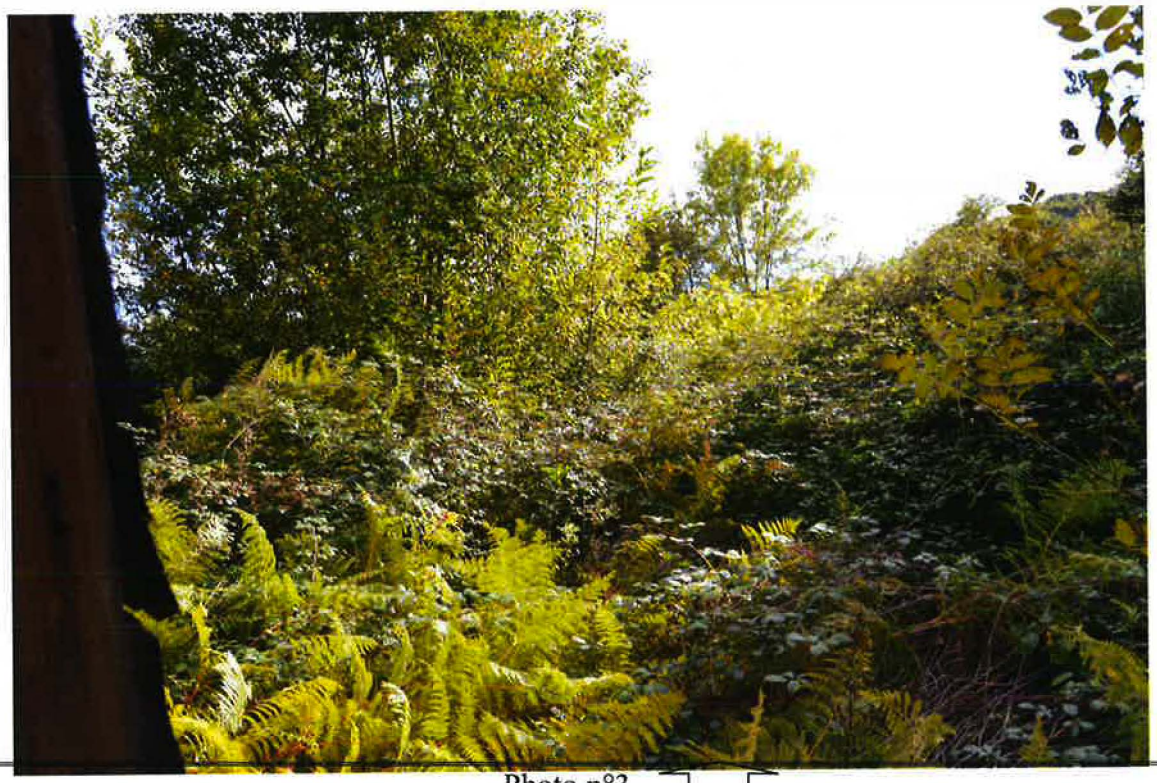

Photo n°3

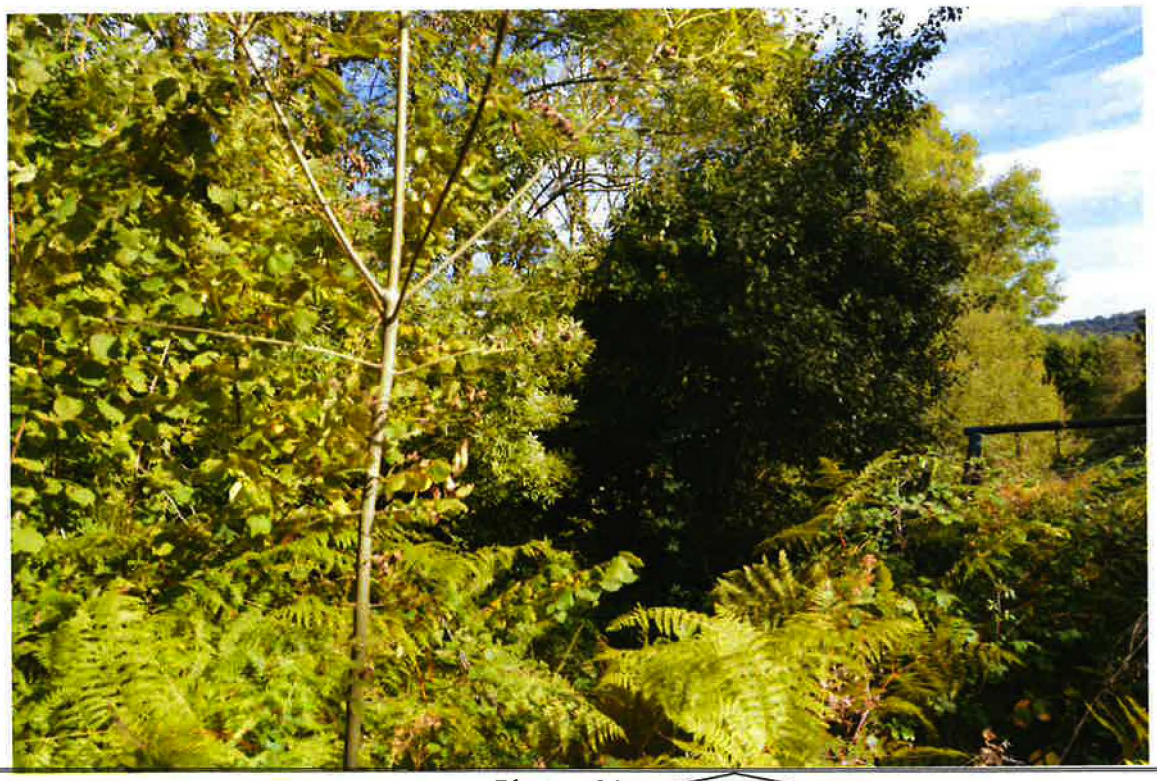

Photo n°4

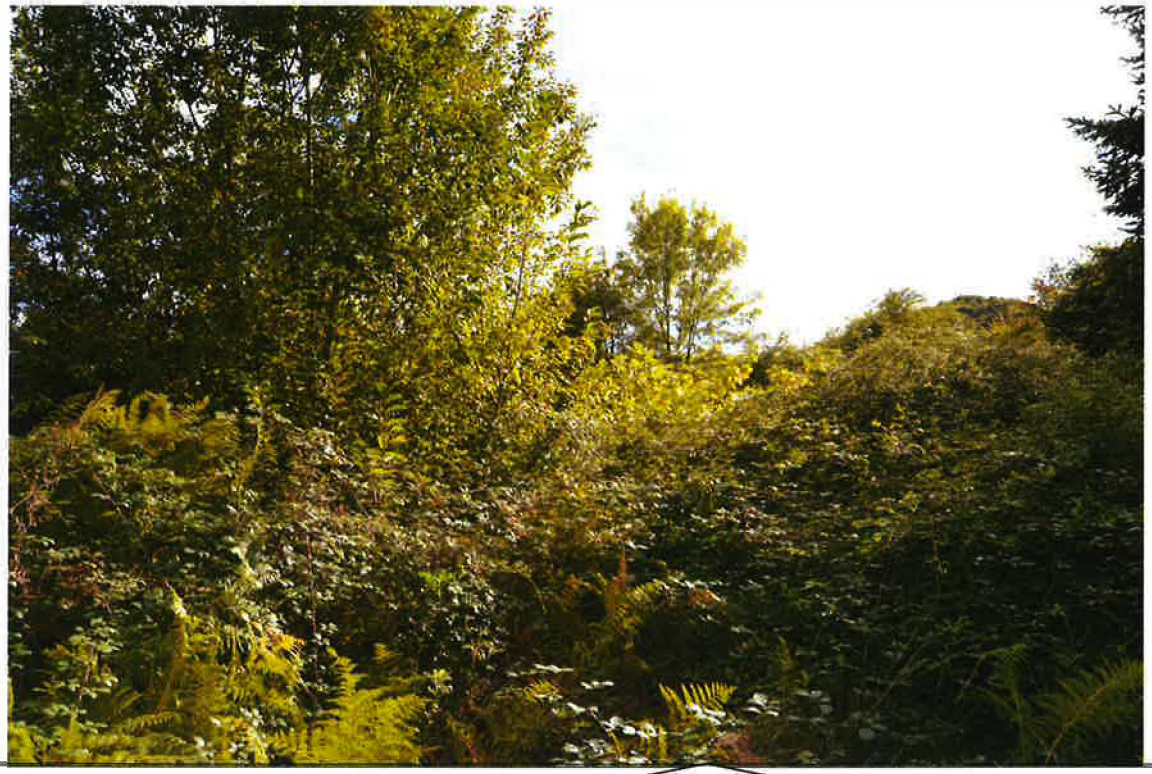

Photo n°5

Photo n°6

Photo n°7

Photo n°8

Photo n°9

Photo n°10

Photo n°11

Photo n°12

Photo n°13

Photo n°14

Photo n°15

Photo n°16

Photo n°17

Photo n°18

Photo n°19

Photo n°20

Photo n°21

Photo n°22

Photo n°23

Photo n°24

Photo n°25

Photo n°26

Photo n°27

Photo n°28

Photo n°29

Photo n°30

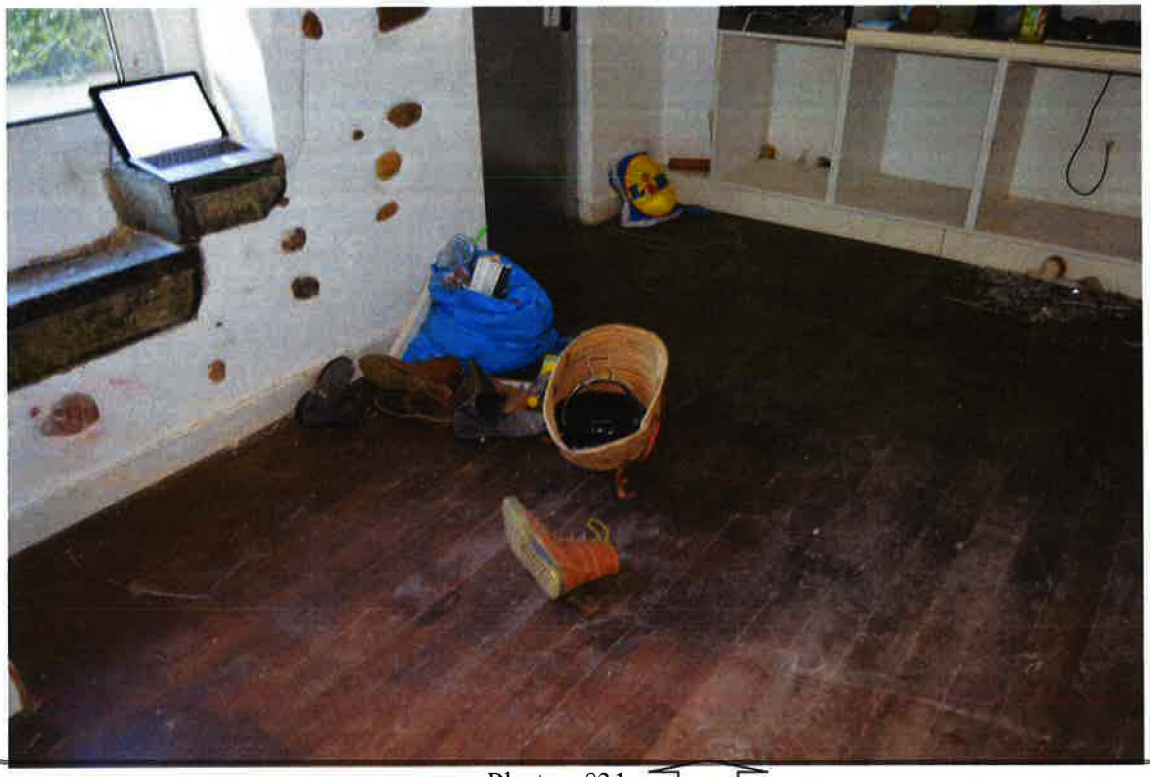

Photo n°31

Photo n°32

Photo n°33

Photo n°34

Photo n°35

Photo n°36

Photo n°37

Photo n°38

Photo n°39

Photo n°40

Photo n°41

Photo n°42

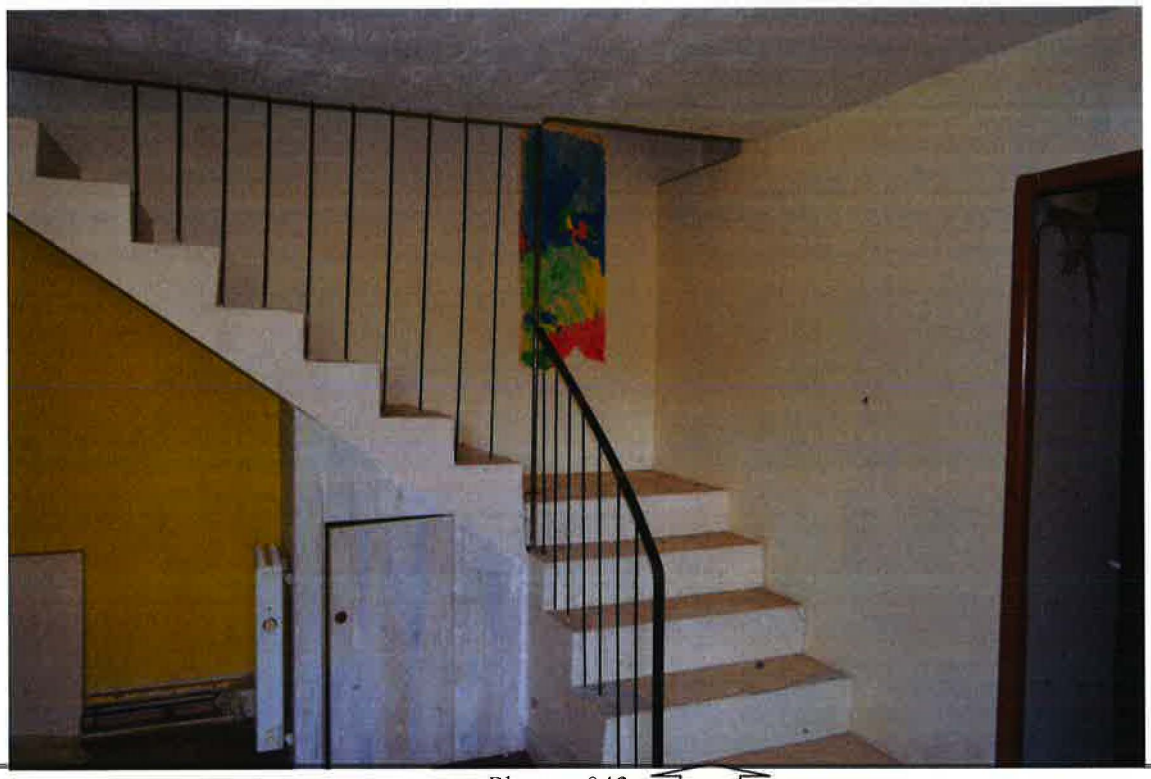

Photo n°43

Photo n°44

Photo n°45

Photo n°46

Photo n°47

Photo n°48

Photo n°49

Photo n°50

Photo n°51

Photo n°52

Photo n°53

Photo n°54

Photo n°55

Photo n°56

Photo n°57

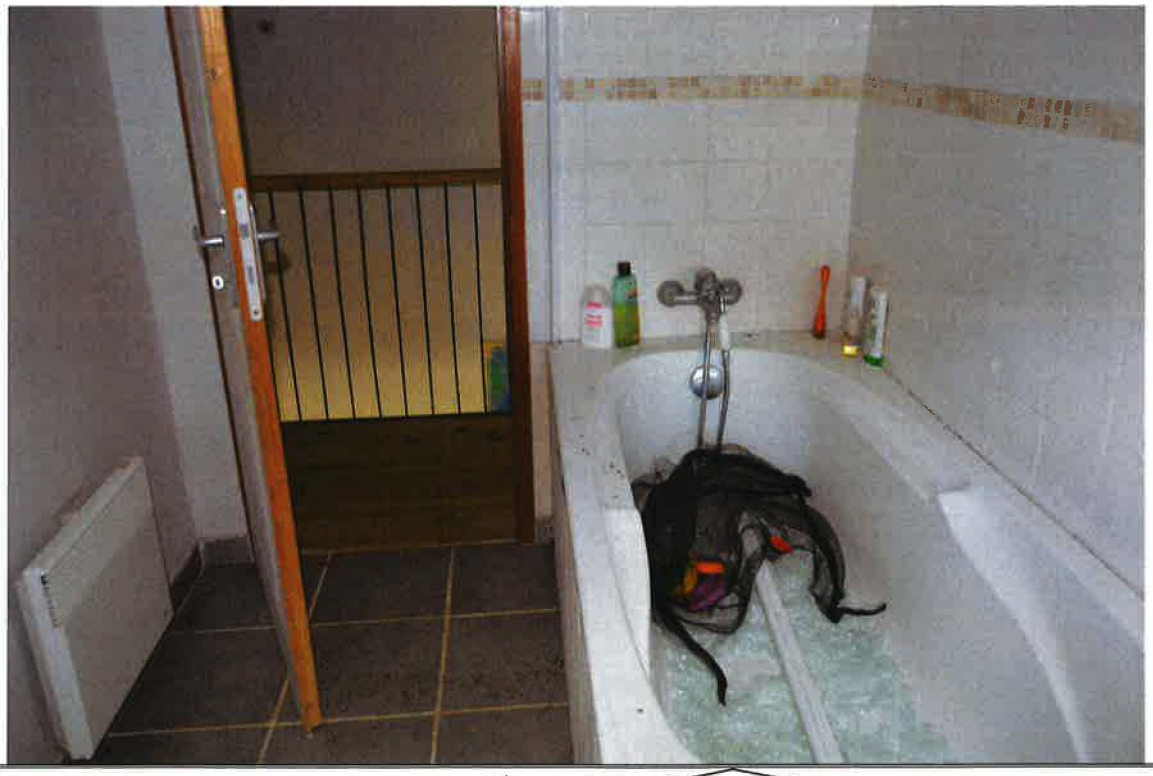

Photo n°58

Photo n°59

Photo n°60

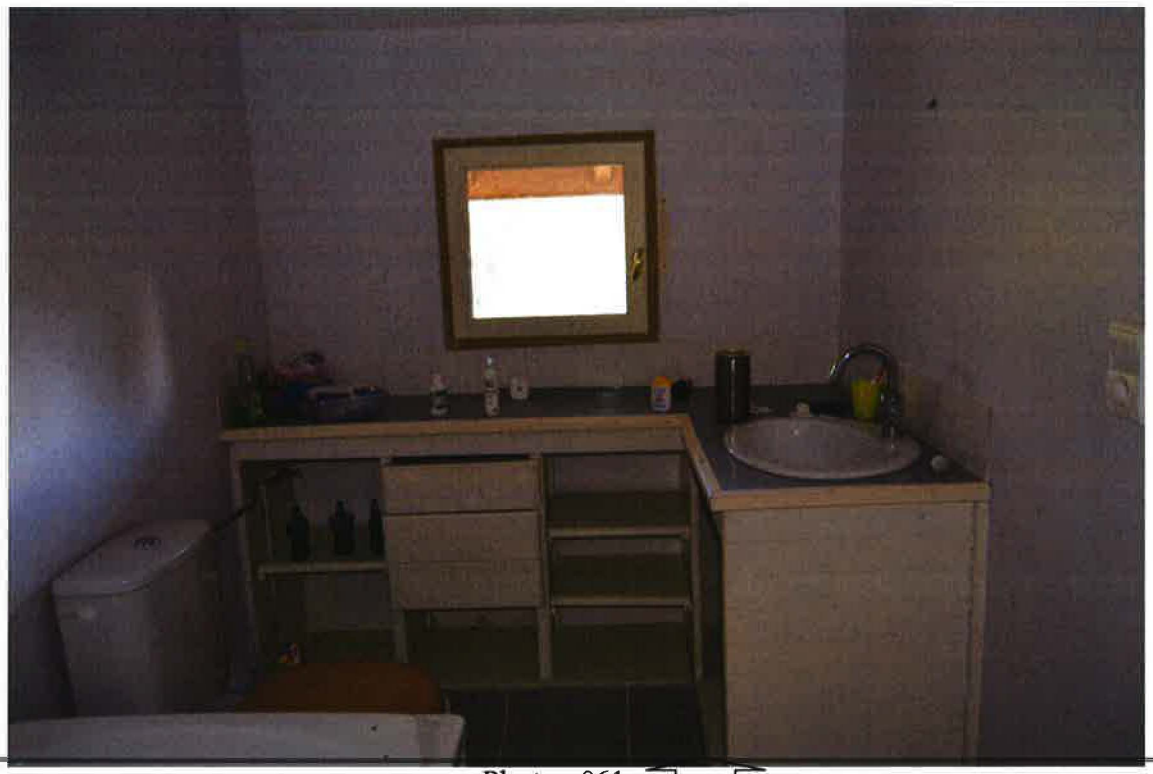

Photo n°61

Photo n°62

Photo n°63

Photo n°64

Photo n°65

Photo n°66

Photo n°67

Photo n°68

Photo n°69

Photo n°70

Photo n°71

Photo n°72

Photo n°73

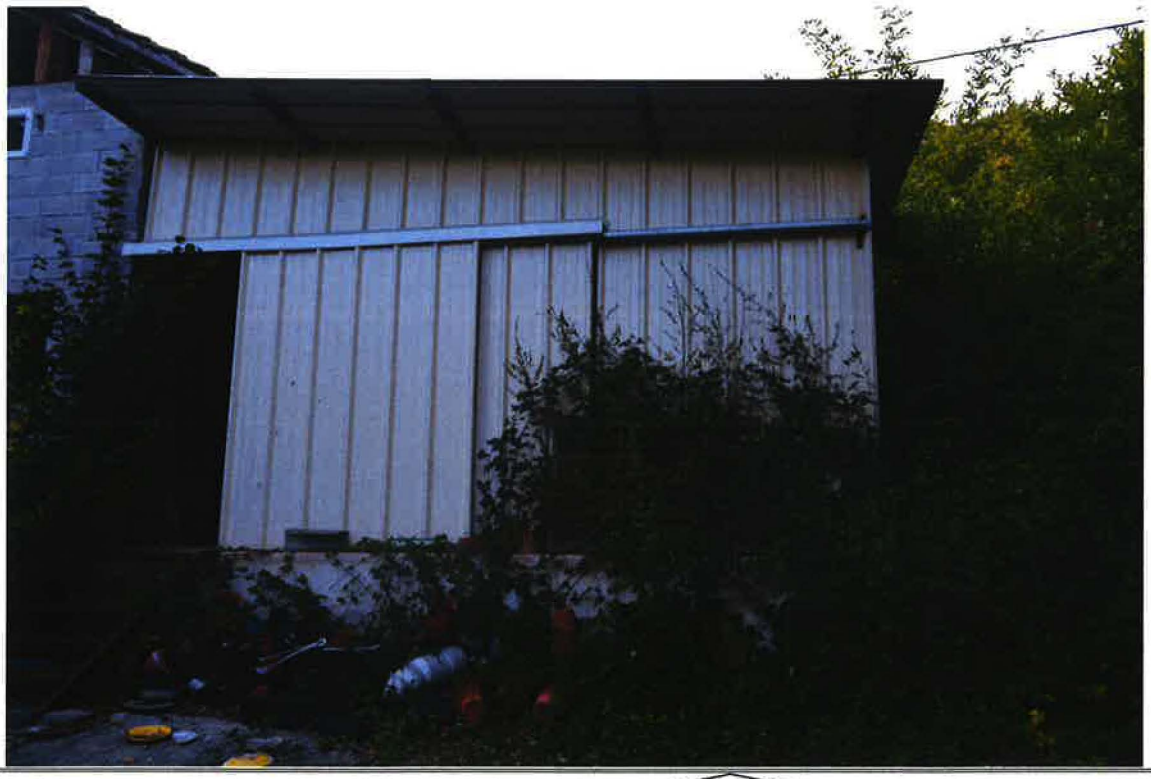

Photo n°74

Photo n°75

Photo n°76

Photo n°77

Photo n°78

Photo n°79

Photo n°80

Photo n°81

Photo n°82

Photo n°83

Photo n°84

Photo n°85

Photo n°86

Photo n°87

Photo n°88